

Résolution 1033

Non aux 60 tonnes sur nos routes ! (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- l'adoption en date du 12 mars 2024 par les députés européens du projet de directive « Poids et dimensions » proposé par la Commission européenne ;
- que cette directive dite des « méga-camions » autoriserait des véhicules pouvant mesurer jusqu'à 25,25 mètres et peser 60 tonnes ;
- que les infrastructures douanières et routières suisses ne sont pas prêtes pour accueillir ces véhicules ;
- que ces « méga-camions » détérioreraient prématurément nos routes ;
- que leur autorisation en Suisse irait à l'encontre de notre politique visant à encourager le transport des marchandises par rail ;
- les risques que font peser les « méga-camions » aux autres utilisateurs de la route,

demande à l'Assemblée fédérale

- de s'opposer à l'application de la directive européenne « Poids et dimensions » en Suisse ;
- de prier le Conseil fédéral de signifier cette opposition à l'Union européenne ;
- de maintenir les dimensions et les poids maximaux actuels des véhicules spécifiés dans la loi sur la circulation routière (LCR),

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

Votée le 3 mai 2024